

elle-même assume le rôle nouveau de contrôle et de surveillance à l'égard des programmes et fasse d'autres recommandations. Sous ce rapport, la Commission propose l'établissement d'un comité consultatif international permanent ainsi que la formation de groupes consultatifs de citoyens ayant pour tâche de l'aider à exercer ses fonctions.

Aux yeux des autorités canadiennes, la Commission a exécuté une analyse fiable des problèmes de pollution transfrontière dans ces régions et elle a corroboré l'existence d'une situation grave.

Le Gouvernement du Canada juge inquiétante la situation décrite par la Commission et estime que, si les recommandations de ladite Commission sont mises en œuvre par les autorités compétentes sur une base de collaboration, elles donneront lieu à une amélioration accélérée de la qualité de l'air dans ces régions et elles contribueront dorénavant à protéger la qualité de l'air. Le Gouvernement canadien est disposé à assumer son rôle dans l'application du type de mesures préconisées par la Commission. Les dispositions de la Loi canadienne sur la lutte contre la pollution atmosphérique de 1971 constituerait la base nécessaire pour participer au type d'accord international recommandé par la Commission.

Le Gouvernement du Canada consulte actuellement les autorités compétentes américaines en vue de discuter l'application des mesures de collaboration recommandées par la CMI. La première rencontre prévue à cette fin aura lieu à Washington ce mois-ci.

Le Gouvernement du Canada reconnaît qu'il lui serait impossible d'appliquer les recommandations de la Commission sans l'entière collaboration du Gouvernement de l'Ontario; par conséquent, il poursuit d'étroites consultations avec les autorités provinciales. On prévoit que les fonctionnaires provinciaux se joindront à leurs collègues fédéraux pour discuter avec le Gouvernement des États-Unis comme ils l'ont fait lors des négociations qui ont abouti à la conclusion de l'Accord sur la qualité des eaux des Grands Lacs signé en avril 1972.

-- On trouvera ci-joint un résumé du rapport de la CMI ainsi qu'un
-- tableau comparatif des objectifs relatifs à la qualité de l'air recommandés par la CMI, le Gouvernement canadien, le Gouvernement américain et le Gouvernement ontarien.